

Le 13 octobre 2017

Haute Autorité de Santé : la médecine libérale totalement exclue

Aucun médecin libéral ne siègera à la Haute Autorité de Santé. C'est l'amer constat de la CSMF suite à la nomination d'un professeur d'université-praticien hospitalier à la présidence de l'institution.

[Alors qu'elle avait déjà fait part de sa consternation en mars dernier](#) lors du renouvellement du Collège de la HAS, la CSMF déplore une nouvelle fois que le gouvernement exclut la médecine de ville de cette Haute Autorité à l'occasion de la désignation de sa présidence. Pourtant la HAS est censée être la « maison » de tous les professionnels de santé. Comment pourra-t-elle dans ces conditions accompagner les démarches de pertinence en médecine ambulatoire, les parcours de soins ou l'efficacité des prises en charge de ville ?

En se basant sur la Science et non sur la Santé, la HAS reste éloignée de la réalité du terrain et de la pratique quotidienne de la médecine de ville. Comment les médecins libéraux peuvent-ils s'impliquer devant une telle dérive administrative ?

Où est le changement promis par le gouvernement ? Les faits démontrent que rien ne change et que les décisions actuelles rappellent tristement le précédent quinquennat.

La CSMF dénonce fermement cette mise à l'écart de la médecine libérale, néfaste pour tous car le système de santé a besoin d'une Haute Autorité pluraliste et indépendante pour développer l'efficacité indispensable à son avenir.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.